

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140717-2014\_B287-DE  
Date de télétransmission : 23/07/2014  
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUILLET 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B287**

**OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Octroi d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises de Provence Alpes Côte d'Azur (ARII), pour la mise en place d'une équipe projet de préfiguration pour le projet Henri Fabre**

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MÉI Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(s) :**

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Loïc GACHON donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_1\_03**

**BUREAU DU 17 JUILLET 2014**

Rapporteur : Loïc GACHON

Co-rapporteur : Roger PELLENC

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT**

**Objet : Octroi d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises de Provence Alpes Côte d'Azur (ARII) pour la mise en place d'une équipe projet de préfiguration pour le projet Henri Fabre**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Afin de définir la structure adéquate permettant de mettre en œuvre l'ambition du projet Henri Fabre sur le territoire, les partenaires se sont entendus pour mettre en place une équipe projet de préfiguration transitoire. Sa composition et le mode d'organisation et de financement sont définis dans la convention de partenariat. La CPA, en tant que membre fondateur, est sollicitée pour participer au financement des études nécessaires à l'équipe projet de préfiguration à hauteur de 12 750 €.

**Exposé des motifs :**

Dans la première étape du projet Henri Fabre, phase d'étude et de définition du projet, la gouvernance a été assurée à travers 2 instances :

- l'assemblée des partenaires fondateurs qui se réunit en Comité de Pilotage du Projet (COFIL) à travers un bureau constitué par collège et qui est responsable des arbitrages nécessaires à la définition et à la conduite du projet ;
- le Comité de Direction du projet (CODIR) constitué des membres fondateurs dans une configuration plus restreinte et qui suit l'avancement du projet.

En parallèle des groupes de travail techniques par thème, composés de représentants des partenaires concernés, ont eu à charge de définir le contenu et les limites et de proposer aux instances de Gouvernance des solutions opérationnelles.

Le projet entre maintenant dans une seconde étape de structuration, pour mettre en œuvre le projet sur le territoire. Les partenaires se sont entendus autour d'une convention de partenariat régissant :

- leurs relations
- le management du Projet et ses règles d'organisation et de fonctionnement
- l'engagement de principe des partenaires sur les moyens matériels, financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre du Projet.

La gouvernance du projet se réalisera en 2 temps :

- mise en place d'une équipe projet de préfiguration qui aura la charge de définir et de mettre en place la structure pérenne ;
- création d'une structure permanente avec le personnel rattaché.

Le secrétariat général et la gestion administrative et financière relatifs à l'équipe de préfiguration sont portés par l'ARII. Les missions confiées à cette équipe nécessitent la réalisation de diverses études qui seront confiées à des prestataires extérieurs et à ce titre la CPA est sollicitée pour apporter son concours financier à hauteur de 12 750 €.

#### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 5216-5 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'octroi de subventions aux associations et le cas échéant des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Economique et Emploi en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de 12 750 € à l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises de Provence Alpes Côte d'Azur (ARII) pour financer les études nécessaires à l'équipe projet de préfiguration Henri Fabre ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIRE** que les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire de fonctionnement 90-65738 qui présente les disponibilités suffisantes.

**OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/ SCOT - Octroi d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises de Provence Alpes Côte d'Azur (ARII), pour la mise en place d'une équipe projet de préfiguration pour le projet Henri Fabre**

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**22 JUL. 2014**